

DECLARATION EN MAIRIE DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

MAIRIES, GERER LES DECLARATIONS DE MEUBLES ET DE CHAMBRES D'HOTES SUR VOTRE COMMUNE AVEC L'OUTIL DECLA

Les propriétaires de meublés de tourisme ont pour obligation de déclarer leur activité en mairie où se situe leur bien. **Depuis 2007** pour les chambres d'hôtes (article L324-4 du Code du Tourisme). Cette même obligation de déclaration s'impose également **depuis 2012** pour les propriétaires loueurs de meublés de tourisme (meublé classé ou meublé non classé – article – L324-1.1 du Code du Tourisme).

Dans le souci constant d'apporter toujours plus de services aux socio-professionnels comme aux collectivités, l'Agence de Développement Touristique de l'Aude met en place un logiciel permettant de déclarer en ligne, en toute simplicité, gratuitement et en conformité avec la réglementation en vigueur son activité de meublé de tourisme ou de chambres d'hôtes.

OBJECTIFS

FACILITER la démarche de déclaration pour les propriétaires.

SIMPLIFIER la procédure de collecte et de restitution de l'information par les mairies.

CONSOLIDER au niveau départemental les statistiques concernant les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

MIEUX CONNAITRE L'OFFRE TERRITORIALE et la transmettre à vos OT/SI.

ATOUTS POUR VOTRE MAIRIE

SIMPLE : L'outil DECLA nécessite uniquement un accès internet. Une alerte e-mail est envoyée à chaque nouvelle demande des propriétaires. Vous y trouverez des formulaires prêts à être imprimés ou à télécharger.

L'Agence de Développement Touristique de l'Aude – Mme ALIBEU MESTRES Sylvie est à votre service pour toute information et assistance technique à l'outil DECLA.

RAPIDE et GRATUIT : Plus de courrier à poster..... Tout peut être fait par voie électronique, sauf le récépissé signé du Maire, qui doit être envoyé par courrier au propriétaire.

SECURISE : Un mot de passe personnel et un identifiant vous garantissent un accès unique et sécurisé à vos données personnelles.

UTILE : Le logiciel vous permet de suivre les déclarations, d'en tracer l'historique. Un espace de statistiques permet également d'exporter sous format Excel toutes les données de votre commune.

LES DIFFERENTES ETAPES

Inscrivez-vous auprès de l'ADT de l'Aude sur l'adresse suivante : decla@audetourisme.com
contact : MME MILLET Sophie - Tél 04 68 11 66 23

MME ALIBEU MESTRES Sylvie – Tél : 04 68 11 66 03

Un mail vous sera adressé avec vos identifiants et votre mot de passe pour accéder au site de déclaration en ligne. Les propriétaires s'inscrivent directement en ligne lorsqu'ils font leur déclaration, vous recevrez une alerte par e-mail.

Conformément à la loi vous devez valider ou non la déclaration. Le propriétaire en est informé par un e-mail automatique. Ensuite vous envoyez le récépissé officiel au propriétaire.